

**Question écrite N° 3651****Création d'un pôle de formation à Moutier : quelques précisions svp**

Irène Donzé (PLR)

**Réponse du Gouvernement**

Le 7 juillet 2022, les autorités bernoises annoncent que le Ceff artisanat va déménager de Moutier à Bienne et y transférer l'ensemble de ses filières.

Le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS), en l'absence de consultation de la part des autorités bernoises sur ce dossier, rappelle alors que plus de la moitié des apprentis concernés par ce transfert sont Jurassiens.

Fort de ce constat, le DFCS sonde l'ensemble des OrTra des métiers concernés sur leur vision de la formation professionnelle dans l'espace BE-JU et sur le maintien de classes artisanales et techniques dans le Jura, à Moutier et à Delémont.

Il en ressort une volonté de maintenir des filières de formation professionnelle dans le Jura et, ce, malgré une remise en question de la collaboration intercantonale actuelle.

Le Gouvernement répond ainsi aux questions posées.

**1. Afin d'obtenir une vue détaillée des impacts de cette décision au niveau des écoles actuellement sises sur territoire cantonal, merci de communiquer le détail, pour l'ensemble des divisions touchées par cette réorganisation et par école, du nombre de classes et du nombre d'élèves par formation en 2024 ainsi que les projections dans ces mêmes écoles après l'ouverture du pôle à Moutier (situation août 2027). Dans la situation 2027, les mêmes informations sur le pôle de Moutier seront intégrées au tableau. Si les informations sont disponibles, il serait intéressant d'ajouter à cette vue d'ensemble les classes déplacées de Moutier à Bienne par le canton de Berne.**

Filières déplacées à Moutier						
Divisions	Filières	Sites	Nombre de classes	Types	Effectifs par classe (23-24)	Projections 2027
DivCom	ES Informaticien de gestion	Delémont	2	Plein temps	20	20
DivCom	Maturité professionnelle post CFC	Porrentruy	2	Plein temps	15 [1]	15
DivSSA	Maturité professionnelle post CFC	Delémont	1	Plein temps	9	10
DivTec	Maturité professionnelle	Porrentruy	1	Plein temps	18	20

	post CFC					
DivTec	Polymécaniciens	Porrentruy	1	Dual	14	15
<b>Nouvelles filières créées à Moutier [2]</b>						
Divisions	Filières	Sites	Nombre de classes	Types de formation	Effectifs par classe (23-24)	Projections 2027
DivTec	Mécaniciens de production	Moutier	1	Dual	Pas de classe CEJEF	13
DivTec	Informaticiens	Moutier	1	Plein temps	Pas de classe CEJEF	12
DivArt	Installateurs-électriciens	Moutier	1	Dual	Pas de classe CEJEF	12
DivArt	Installateurs sanitaires	Moutier	1	Dual	Pas de classe CEJEF	6
DivArt	Installateurs en chauffage	Moutier	1	Dual	Pas de classe CEJEF	6
DivArt	Ferblantiers	Moutier	1	Dual	Pas de classe CEJEF	2
DivArt	Agents d'exploitation	Moutier	1	Dual	Pas de classe CEJEF	9
Avenir Formation	Divers	Moutier	2	Formation continue	Pas de classe CEJEF	15

[1] Ces effectifs seront compensés à Porrentruy par d'autres classes de la DivCom en vertu de la déclaration d'intention du 16 février 2021 signée par la RCJU, la ville de Delémont et la ville de Porrentruy.

[2] Certaines classes pourront être regroupées pour permettre des économies.

Le Gouvernement jurassien ne dispose pas d'informations sur les effectifs actuels des apprentis bernois qui seront déplacés de Moutier à Bienne par le canton de Berne.

**2. Le communiqué de presse du 13 juin 2024, commun aux cantons de Berne et du Jura, indique que les apprentis des entreprises bernoises se déplaceront à Bienne (notamment en artisanat). En 2027, quelles formations seront implantées à Moutier et seront également présentes à Bienne ? Si l'on considère que les apprentis d'entreprises bernoises devront suivre les cours à Bienne et ne resteront pas à Moutier, quels effectifs sont pressentis dans ces classes ? Peut-on être certains que le nombre d'apprentis par classe sera suffisant ? Pour ces formations, d'autres classes seront-elles toujours présentes dans l'un des 3 districts actuels du Jura ? (Si oui, où ?)**

a) Les formations mentionnées dans le tableau ci-dessous seront implantées à Moutier et à Bienne.

	Effectifs globaux JU attendus une fois les filières implantées
Installateurs-électriciens	50
Installateurs sanitaires	25
Installateurs en chauffage	25
Ferblantiers	5 [3]
Agents d'exploitation	25

[3] Enseignement à plusieurs niveaux dans la même classe pour réduire les coûts.

b) Les effectifs des classes sont tributaires de la conclusion de contrats d'apprentissage. Le canton du Jura réalise un effort conséquent pour pérenniser et développer le domaine dual, ainsi que garantir un renouvellement de la main d'œuvre dans les métiers de l'artisanat et de la technique. Selon les projections du Service de la formation postobligatoire (SFP), les classes qui seront ouvertes à Moutier disposeront d'effectifs assez nourris pour être pérennes. Pour rappel, une partie des disciplines est commune à toutes les classes. Les apprentis sont ainsi regroupés pour les leçons concernées.

La formation professionnelle, dans le Jura, est répartie par domaines. A ce jour, l'artisanat est regroupé à la Division artisanale à Delémont, alors que le domaine technique se trouve à la Division technique à Porrentruy.

Les professions concernées par cette question ne sont pas dispensées dans d'autres districts du canton.

**3. Jusqu'ici, la répartition des formations se faisait par filière uniquement. Avec le projet pour Moutier, le système devient mixte et comprendra une répartition soit par filière, soit par pôle. Ne craint-on pas une certaine forme d'iniquité pour certains jeunes qui devront continuer à quitter leur district pour se rendre en formation, alors qu'à Moutier, une large palette dans des filières diverses sera offerte ?**

Le passage à un système mixte, combinant une répartition par filière et par pôle, vise à mieux répondre aux besoins spécifiques des apprenties et apprentis, tout en optimisant les ressources disponibles. Certains apprentis devront continuer à se déplacer pour suivre des formations qui ne sont pas offertes dans leurs districts. Toutefois, le projet pour Moutier, qui soutient l'activité artisanale et industrielle de la ville, vise précisément à élargir l'offre de formations dans certaines filières afin de limiter ces déplacements autant que possible dans d'autres cantons.

Il est important de souligner que l'objectif global reste de garantir un accès équitable à des formations de qualité pour tous les apprentis, quel que soit leur lieu de résidence. Des mesures seront prises pour surveiller les effets de cette nouvelle répartition et, si nécessaire, ajuster les offres de formation.

Le Gouvernement estime donc qu'il n'y a pas d'iniquité dans le cadre du développement du pôle des métiers de Moutier. Il rappelle son engagement de garantir l'équivalent d'une division à Moutier dans le cadre la votation populaire liée à l'appartenance cantonale de Moutier.

**4. De manière générale, comment le Gouvernement évalue-t-il l'organisation par pôle par rapport à l'organisation par filière ? Un projet de création de pôles dans l'ensemble du canton est-il prévu ?**

Le Gouvernement évalue l'organisation par pôle de manière positive, car elle permet de concentrer les ressources et les expertises dans des lieux spécifiques, favorisant ainsi une meilleure qualité de formation et une plus grande synergie entre les filières connexes. Cette approche facilite également une gestion plus efficiente des infrastructures et une réponse plus ciblée aux besoins du marché du travail. Le SFP analysera néanmoins le déploiement du pôle de Moutier. Si ce dernier ne donne pas satisfaction, des ajustements seront proposés.

L'activité mixte du pôle de Moutier sera évaluée par le SFP. Si cette organisation s'avère être une formule plus efficace que l'approche par divisions, une organisation nouvelle du secondaire II jurassien pourrait être proposée.

**5. En déplaçant l'ESIG de Delémont à Moutier, comment le Gouvernement justifie-t-il le rallongement de trajet pour les jeunes des districts des Franches-Montagnes et d'Ajoie notamment, alors qu'il ne faudrait que 11 minutes aux jeunes de Moutier pour se déplacer à Delémont ? Quelles raisons objectives ont conduit au déplacement de cette formation ?**

Plusieurs raisons ont conduit au choix de l'Ecole supérieure d'informatique de gestion (ESIG) à Moutier.

Premièrement, le projet de création d'un pôle de formation à Moutier répond à une volonté d'équilibrer l'offre éducative à travers le canton, en renforçant l'attractivité et le dynamisme de cette région. Moutier disposera ainsi d'infrastructures modernes et adaptées, ce qui permettra d'offrir une bonne qualité de formation.

Deuxièmement, le choix de Moutier s'inscrit dans une logique visant à soutenir le développement économique et social de cette localité après son intégration dans le canton. Le Gouvernement estime que les bénéfices à long terme pour l'ensemble du canton, y compris en termes d'accessibilité aux formations spécialisées, justifient ce déplacement.

Troisièmement, la réunion de l'ESIG et d'une classe d'informaticiens dans les mêmes locaux à Moutier doit permettre de créer des synergies pour renforcer l'ESIG et les écoles supérieures.

Enfin, le développement de l'ESIG et l'accès facilité aux étudiants venant de cantons voisins, notamment ceux du canton de Berne et de Neuchâtel, contribuent à augmenter les ressources de la République et Canton du Jura (RCJU) par le biais des écolages intercantonaux.

Pour l'année scolaire 24-25, deux étudiants francs-montagnards et huit étudiants du district de Porrentruy fréquentent l'ESIG.

**6. AvenirFormation offre une palette très large de formations principalement à Delémont (avec antenne à Porrentruy). Dans le projet du Gouvernement, quelle formation continue pourrait être dispensée à Moutier (filiales ? formations ?), pour un effectif de combien de personnes et avec quelles ressources supplémentaires (formateurs) ?**

Dans le cadre du projet du Gouvernement, l'objectif est de diversifier et renforcer l'offre de formation continue à Moutier pour mieux répondre aux besoins locaux et régionaux. Les formations continues qui pourraient être dispensées à Moutier incluront principalement des filières en lien avec les industries clés de la région, telles que la mécanique, la gestion, les domaines du numérique ou les cours de langue. AvenirFormation ouvrira également à Moutier des classes de sa filière intégration. Il est ici prévu d'ouvrir 2 classes pour un montant d'environ 120'000 francs. Ces coûts sont intégralement autofinancés. Les cours de français pour migrants (programme COMUNICA) et les cours spécifiquement destinés au public issu de l'asile (Agenda intégration suisse, sur mandat de l'AJAM) verront se déployer selon toute vraisemblance une offre à Moutier.

L'effectif visé pour ces formations pourrait varier en fonction de la demande, mais le Gouvernement envisage d'accueillir quelques dizaines de participants par session, avec des groupes modulables en fonction des besoins spécifiques.

AvenirFormation envisage toutefois d'évaluer la demande supplémentaire pour adapter ses ressources en fonction de celle-ci. Dans la mesure du possible, l'offre de cours à Moutier doit être complémentaire à celle de Delémont et offrir autant de synergies possibles afin de minimiser les coûts.

Comme c'est déjà le cas dans toutes les divisions du CEJEF, AvenirFormation mettra à profit les infrastructures disponibles à Moutier pour y dispenser ses formations.

**7. La proximité de Moutier avec Delémont ne permettrait-elle pas d'éviter l'ouverture de ces classes à Moutier? Le canton de Berne étant vraisemblablement organisé en formation continue, comment le Gouvernement pense-t-il augmenter en suffisance le nombre d'apprenants à Moutier ?**

Le ceff artisanat propose actuellement toute une gamme de cours qui seront sans doute déplacés à Bienne. Le canton de Berne va également déplacer son offre pour le public migrant. Une opportunité existe pour maintenir une offre de proximité à Moutier, dont pourront profiter les ressortissants du Jura bernois également. Des échanges sont en cours avec les responsables de la formation continue bernoise afin de coordonner les offres des différents prestataires.

La proximité de Moutier avec Delémont est néanmoins un facteur à considérer. L'ouverture de classes à Moutier répond à des objectifs stratégiques qui vont au-delà de la simple proximité géographique. Le Gouvernement vise à renforcer l'attractivité de Moutier en tant que centre régional de formation, ce qui contribue au dynamisme économique et social de la région après son rattachement au canton du Jura.

**8. En considérant l'ampleur du projet, la duplication de classes, l'ouverture de filières ou le déplacement d'écoles, il semble très optimiste de considérer que le coût pour la RCJU sera nul. Les informations disponibles sont lacunaires, mais il est vraisemblable que des enseignants devront être engagés, que des locaux devront être trouvés ou remis en état, que d'autres locaux seront peut-être laissés vides. Merci de fournir les coûts estimés pour :**

- **Ouverture/duplication des classes, notamment location de locaux ou engagement d'enseignants/formateurs**
- **Déménagements à Moutier des classes existantes et qui seront déplacées**
- **Travaux de rénovation dans les locaux existants à Moutier**
- **Éventuelle location de locaux supplémentaires à Moutier**
- **Phase transitoire 2026-2027 (durant les travaux de rénovation)**
- **Autres coûts liés au projet**

Les coûts liés à la pédagogie ne sont calculés que dans le cas d'ouverture de nouvelles filières. En cas de déplacements de filières, les coûts pédagogiques sont identiques.

A noter que, pour les filières artisanales, le montant chiffré correspond aux coûts des leçons liés aux ouvertures de classes et à la déduction des écolages que le canton du Jura ne versera plus au canton de Berne.

L'ouverture des filières artisanales et techniques sera progressive et prendra donc 3 à 4 ans avant d'être pleinement effectives. Ainsi, les coûts liés à la pédagogie seront moins élevés lors de la première année qui suivra l'ouverture et augmentera sur les deux à trois années qui suivront (formations de 3 ou 4 ans).

	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>
Ouverture des filières artisanales et de la classe de mécaniciens de production	302'250	604'500	893'250	1'182'000
Ecolages économisés par la RCJU dans le domaine de l'artisanat	-246'480	-492'960	-739'440	-987'120
Ouverture de la filière informaticiens	199'650	399'300	598'950	798'600
<b>Coûts nets en lien avec l'enseignement</b>	<b>255'420</b>	<b>510'840</b>	<b>752'760</b>	<b>993'480</b>

Les coûts liés à l'infrastructure correspondent à l'achat du bâtiment du Ceff par la RCJU.

A noter qu'il n'est pas prévu de louer d'autres espaces dans la ville de Moutier pour le secondaire II jurassien. Les locaux de la Division artisanale à Delémont seront utilisés durant l'année de travaux.

**9. Quels seraient les coûts estimés si les apprentis / jeunes de Moutier avaient fréquenté les différentes filières déjà installées dans les districts jurassiens actuels ?**

Les filières techniques de mécaniciens de production et d'informaticiens, avec l'intégration des apprentis de Moutier, auraient dû être dédoublées à Porrentruy. L'ouverture d'une classe de mécaniciens de production et d'informaticiens à Moutier n'est donc pas plus onéreuse que l'ouverture de ces classes à Porrentruy. Le coût de l'ouverture de ces deux classes est estimé à 918'000 francs.

La filière de polymécaniciens, déplacée de Porrentruy à Moutier, ne crée pas de coûts supplémentaires.

Les filières de l'artisanat qui seront ouvertes à Moutier n'existent pas actuellement dans le Jura. Des écolages, à hauteur de 987'120 francs auraient dû être versés au canton de Berne chaque année pour scolariser les apprentis jurassiens à Bienne.

**10. Une analyse financière du pôle mis en place sera-t-elle menée après 2027 afin de vérifier si les coûts engendrés sont supportables pour les finances cantonales**

Une analyse financière est réalisée chaque année par le Service de la formation postobligatoire et les services partenaires de l'Etat pour assurer un suivi strict du secondaire II jurassien.

Le pôle des métiers de Moutier sera intégré à cette analyse. Cette dernière vise à évaluer en détail les coûts générés et à vérifier leur impact sur les finances cantonales.

Delémont, le 1 octobre 2024



Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître